

LE COMITÉ NATIONAL DE TOURISME EQUESTRE

Quarante ans au service du tourisme Équestre

Agissant pour **50 000 licenciés** et près d'un **million de pratiquants**, le Comité National de Tourisme Équestre (CNTE) de la Fédération Française d'Équitation représente **1900 groupements et associations de cavaliers** et travaille en étroite collaboration avec ses organes déconcentrés que sont les **Comités Régionaux et Départementaux de Tourisme Équestre (CRTE et CDTE)**.

Le CNTE, héritier des structures qui l'ont précédé (l'ANTE - de 1963 à 1987, et la DNTE - de 1987 à 2000), fête cette année les quarante ans du tourisme équestre français ; quarante années de travail auprès des professionnels, des cavaliers et du grand public pour le développement et la promotion des activités de tourisme liées au cheval.

Le CNTE est une association loi 1901 déclarée d'utilité publique par décret du 9 juin 1971



Championnat de France de TREC en attelage, Gap, 2002.
© CNTE / A Grassart



Equirando Junior 2002,
Monts du Lyonnais.
© Planete Photo



Randonnée en Rhône Alpes, 2002.
© CRTE Rhône Alpes

Le dynamisme du CNTE se manifeste dans les régions et au niveau national par des actions pour :

- Assurer aux cavaliers d'un jour et aux plus chevronnés des prestations de qualité en toute sécurité ;
- Informer les licenciés des grands événements du tourisme équestre ;
- Fédérer les établissements d'équitation d'extérieur et de loisir, promouvoir leurs produits et en favoriser la commercialisation ;
- Recenser, regrouper, structurer et protéger les sentiers, gîtes et relais d'étape indispensables à la randonnée équestre ;
- Organiser les grands rendez-vous annuels qui rassemblent randonneurs et compétiteurs des disciplines du tourisme équestre ;
- Accompagner les cavaliers randonneurs de leurs premiers pas jusqu'au plus haut niveau de compétition.